



## Contactez-nous !

Vous êtes témoin d'un acte de maltraitance ?

Envoyez nous un email à :

- lpalille@orange.fr
- lparoubaix@orange.fr

Décrivez la situation avec le plus de détails possible :

- Expliquez les faits
- Ajoutez des photos et/ou des vidéos
- Indiquez le lieu (commune, adresse...)
- Le nom des protagonistes ou leur description physique
- L'horaire des faits
- La fréquence des faits (maltraitance répétée, animal attaché nuit et jour ...)

N'oubliez pas d'indiquer votre contact (nom, prénom, numéro de téléphone). S'il nous manque des détails, nous aurons besoin de votre aide.

## Et après ?

Selon votre témoignage, nous pourrons ouvrir une enquête.

Si l'animal est maltraité, nous porterons plainte.

Avec l'aide des forces de l'ordre, nous pourrons saisir l'animal et le mettre en sécurité.

Jusqu'à la décision de justice, l'animal restera dans notre fourrière.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de sévices graves, ou de nature sexuelle, ou d'actes de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, le contrevenant risque 2 ans de prison et 30 000€ d'amende, assorti ou non d'une interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal. C'est ainsi que sera sanctionné l'abandon d'un animal.